

Vos questions / nos réponses

Sevrage

Par [Enelyas](#) Postée le 13/07/2026 03:12

Je souhaite vraiment arrêter ma consommation de cannabis et cocaïne Puis je être hospitalisée à ma demande pour un sevrage à l'hôpital ? Mon médecin vous à adressé un courrier que je vais vous déposer cette semaine pour prendre un rdv

Mise en ligne le 17/07/2026

Bonjour,

Pour faire votre demande d'hospitalisation, vous devez vous adresser directement à l'établissement dans lequel vous souhaitez cette prise en charge.

Nous ne sommes pas nous-même un lieu recevant du public, nous sommes un service d'aide à distance pour les conduites addictives rattaché à l'agence nationale de santé publique. La lettre d'adressage de votre médecin est à présenter à un établissement de soins (hôpital ou clinique).

Nous vous indiquons en bas de ce message des coordonnées de structures à contacter afin d'avoir les informations nécessaires pour les démarches à entreprendre. Selon les lieux, il peut vous être demandé de télécharger et remplir un dossier de pré-admission, ou une lettre d'adressage d'un médecin, ou une première consultation avec le médecin du service peut vous être proposée afin de mettre en place votre projet de soins. Les différents secrétariats pourront vous indiquer ces informations.

Il n'y a pas de service d'addictologie dans votre département qui propose un sevrage hospitalier. L'hôpital de Digne ne propose des suivis ambulatoires ou une orientation vers un autre service pour un sevrage de courte durée. Nous vous indiquons aussi des lieux dans les départements limitrophes. Vous pouvez élargir votre recherche sur notre site internet avec la rubrique « Adresses Utiles », l'addictologie n'étant pas sectorisée, vous pouvez adresser une demande à l'établissement de votre choix sans limite de localisation.

Notre annuaire répertorie les établissements publics, concernant les cliniques privées nous vous laissons le soin de faire votre recherche si cela vous intéresse.

Si vous souhaitez revenir vers nous afin d'échanger davantage sur les différentes possibilités de prise en charge existantes (suivi ambulatoire par exemple), nous sommes disponibles par téléphone au 0 980 980 930, le service est disponible 7j/7 de 8h à 20h (appel anonyme et gratuit) ou par chat de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le samedi et le dimanche.

Bien à vous.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes

[Unité d'addictologie du Centre Hospitalier de Digne les Bains](#)

Quartier Saint Christophe
Centre Hospitalier
04100 DIGNE LES BAINS

Tél : 04 92 30 14 96

Site web : www.gh04.fr/addictologie-elsa/

Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 16h30

Accueil du public : du lundi au vendredi de 9h à 16h

Service mobile : Consultation mobile à bord d'un camping-car. Un infirmier (joignable au 06 03 52 35 75) y propose des consultations sur les secteurs de Barcelonnette, Seyne-les-Alpes, Château-Arnoux, des vallées de l'Ubaye, du Haut-Verdon, de la Blanche

[Voir la fiche détaillée](#)

[Centre d'addictologie d'Arzeliers](#)

Route d'arzeliers
Centre Hospitalier Spécialisé
05300 LARAGNE MONTEGLIN

Tél : 04 92 67 06 04

Site web : urlr.me/4rEZTt

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Accueil du public : Les entrées s'effectuent le lundi et le mardi à partir de 9h

[Voir la fiche détaillée](#)

[Clinique Le CALME](#)

358 avenue de la plantade
06530 CABRIS

Tél : 04 93 40 69 99

Site web : [//url.me/n5xhmS](https://url.me/n5xhmS)

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 16h

Accueil du public : admissions le mardi avant midi, et sorties de cure le mardi après 13h30 Présentation de l'établissement et du programme thérapeutique, tous les jeudis (y compris fériés) le jeudi à 14h30

[Voir la fiche détaillée](#)